

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2013
REUNION DES 7 ET 8 NOVEMBRE 2013

N° 2013/O2/027

MOTION

- **DEPOSEE PAR** : LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AU NOM DE L'ASSEMBLEE DES ENFANTS.
- **OBJET** : CONTINUITE DES FILIERES BILINGUES DE L'ECOLE PRIMAIRE AU LYCEE.

Cette demande est nourrie de l'inquiétude de collégiens, qui conscients de l'intérêt pédagogique de poursuivre au lycée l'enseignement bilingue dont nous avons bénéficié depuis le primaire, profitent de cette opportunité de s'adresser au pouvoir politique régional afin de poser nos vrais problèmes et en retour obtenir de vraies réponses.

CONSIDERANT la pertinence pédagogique de proposer aux élèves issus des filières bilingues de la région Corse une continuité jusqu'au lycée,

CONSIDERANT qu'il est indispensable dans un souci de cohérence de proposer de façon égalitaire et non discriminatoire une offre d'enseignement bilingue sur tout le territoire régional Corse et qu'à l'heure actuelle un déséquilibre et des zones d'ombre persistent,

CONSIDERANT que notre compte à rebours est enclenché et qu'à la rentrée 2017 nous serons élèves dans un des trois lycées de Bastia et qu'aucun d'entre eux ne propose aujourd'hui d'enseignement bilingue,

CONSIDERANT qu'il devient très compliqué à nos professeurs de louer les mérites et les avantages des classes bilingues en sachant qu'aujourd'hui le processus est stoppé à Bastia en fin de troisième,

L'ASSEMBLEE DES ENFANTS

DEMANDE à l'Assemblée de Corse de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au rétablissement d'une logique pédagogique et, dès la rentrée 2014-2015, d'étendre à toute la Corse, du primaire au lycée et à l'Université, une filière bilingue qui nous permettrait d'envisager notre avenir avec plus de sérénité.